

L'an deux mille seize et le trente mars, le Bureau de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, légalement convoqué le 01 MARS 2017, s'est réuni en son siège à 16 heures 00, sous la présidence de Monsieur François Commeinhes, Président.

Etaient présents :

François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Henry FRICOU, Yves MICHEL, Eliane ROSAY, Gérard CANOVAS, Francis VEAUTE, Norbert CHAPLIN, Magali FERRIER, Jacques ADGE, Lucien LABIT, Christophe DURAND, Alain VIDAL

Etaient absents représentés :

Michel GARCIA à François COMMEINHES, Emile ANFOSSO à Antoine DE RINALDO.

Etaient absents :

Michel GARCIA, Emile ANFOSSO, Pierre BOULDOIRE

Secrétaire de séance :

Magali FERRIER

- I. Désignation du secrétaire de séance
- II. Dossiers soumis à décisions :

2017-018	Travaux de restauration des zones humides 2017-2019 - Conventions entre le Conservatoire du Littoral et la Communauté d'agglomération du bassin de Thau pour les sites : salines de Villeneuve, étang de Vic, bois des Aresquiers, salins de Villeroy Lido de Thau, près du Baugé, salins de Frontignan - Autorisation de signature Rapporteur : VEAUTE Francis	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE
2017-019	Achat de vélos à assistance électrique -Attribution des aides aux bénéficiaires Rapporteur : VEAUTE Francis	Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1	DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE
2017-020	Mission Locale d'Insertion des Jeunes du bassin de Thau (MLIJ) -Désignation des représentants de la communauté d'agglomération du bassin de Thau Rapporteur : ANFOSSO Emile	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

III. Questions diverses,

Plus aucune décision n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17H00.

Vu pour être affiché le 06/04/17 conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du CGCT,

Pour le Président et par délégation,

Frontignan, le 31/03/17



Patrice Millet,

Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau

Conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le texte complet des décisions mentionnées ci-dessus sera publié lors du prochain numéro du Recueil des actes administratifs de Thau agglo, consultable au sein de l'ensemble des communes membres ainsi qu'au siège de Thau agglo (<http://www.thau-agglo.fr/>)